



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports, mer et pêche : personnel

Question écrite n° 9936

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur le devenir des ouvriers d'État, corps d'agents non titulaires de la direction générale de l'aviation civile (DGAC). En effet, depuis janvier 2012, un courrier interministériel issu des services du Premier ministre interdit les recrutements dans ce corps. Or il serait dommageable que ces agents ayant pour mission principale d'assurer le bon fonctionnement de certaines installations et matériels liés à la navigation aérienne, des réseaux informatiques de gestion et des matériels aériens de la DGAC, de l'école nationale de l'aviation civile (ENAC) et de Météo-France perdent de leur spécificité. Il est nécessaire de rappeler que leurs missions exigent de la rigueur, un sens de la permanence et un lien fort avec les autres corps de la DGAC, dont les contrôleurs aériens. Pourtant, la sous-traitance est de plus en plus utilisée sur les fonctions prioritaires confiées aux ouvriers d'État, entraînant une baisse de qualité du service rendu. De plus, le coût de cette sous-traitance couplée à une baisse constante des budgets de fonctionnement dans l'aviation civile entraîne un abandon pur et simple de certaines missions. Aussi il souhaiterait connaître ses propositions pour assurer la pérennité du statut des ouvriers d'État et de leur emploi.

## Texte de la réponse

La qualité d'exécution des missions support de la navigation et du contrôle aériens, auxquels certains personnels ouvriers participent, est essentielle à la sécurité dans le transport aérien. C'est pourquoi, à l'initiative de la Direction Générale de l'aviation civile (DGAC) une réflexion interministérielle est en cours afin de répondre aux besoins dont le caractère d'urgence est avéré. Par ailleurs, à la rentrée 2012, l'agenda social du ministère a été construit autour de quatre axes dont le premier concerne les ouvriers des parcs et ateliers. Aussi, la question du devenir du statut des ouvriers d'État de la DGAC, connexe à la situation de ce corps au sein du ministère, sera susceptible d'être examinée dans ce cadre. En parallèle, les services du Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique ont récemment engagé une réflexion en vue d'examiner les modalités de recrutement les mieux appropriées pour pourvoir les postes dont les missions très spécifiques ne peuvent être confiées à des fonctionnaires.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Blazy](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9936

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Transports, mer et pêche

**Ministère attributaire :** Transports, mer et pêche

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6442

**Réponse publiée au JO le :** [26 mars 2013](#), page 3389